Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SCI La Finistérienne – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 3 avril 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Avis de constitution Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Anne BOUCHER, Notaire à LORIENT, en date du 30 mars 2026 Dénomination : SCI La Finistérienne. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 7 La Lande d'Abas, 35580 Baulon. Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes entités juridiques et dans toutes sociétés, détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par tous moyens et notamment par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations ; la cession en tout ou partie desdites participations. La détention de contrats de capitalisation, valeurs mobilières, actions, obligations, d'une manière générale la détention de placements financiers et bancaires. La prise de tout type de garantie sur les biens sociaux. La Société peut également se constituer caution hypothécaire et solidaire des associés, mais seulement pour garantir un emprunt concourant au financement du capital social, soit initialement, en vue de sa libération, soit ultérieurement, à l'occasion de son augmentation. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 100

euros Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérant : Monsieur François CHOPLIN, demeurant 7 La Lande d'Abas, 35580 Baulon La société sera immatriculée au RCS de Rennes. Pour avis. Le Notaire.

Consulter cette annonce en ligne